

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS895

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , ou d'un entrepôt de logistique directement lié au processus de fabrication ou d'assemblage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est ici proposé de supprimer cette précision superflète introduite par le Sénat.